

Convention de partenariat technique avec l'Ecole des Ingénieur de la Ville de Paris pour l'amélioration de la prise en compte des risque de défaillances en cascade des services urbains en cas d'inondations

Délibération n° 17-07-B

Date de la convocation : 12 janvier 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
 - M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
 - M. Christian BARLE (SICALA de la Nièvre)
 - M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
 - M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
 - M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique)
 - M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
 - Mme Jennifer DA SILVA (Bourges)
 - M. Jean-Louis DEMOIS (Angers Loire Métropole)
 - M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
 - M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
 - M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique)
 - Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
 - M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
 - M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
 - M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)
- M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Bernard SAUVADE
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Bernard PALPACUER
M. Pierre LEFORT (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à M. Freddy HERVOCHON
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Christian CHITO
Mme Chantal REBOUT (Blois) à Mme Stéphanie ANTON
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Jean-Louis DEMOIS

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,
- vu la délibération n°13-120 du Comité Syndical du 4 octobre 2013 relative à la gestion du risque inondation sur le bassin de la Loire,
- vu le budget de l'Etablissement

décide

Article un

D'autoriser le recrutement pour 8 mois d'un agent de catégorie A (contrat d'ingénieur), à temps complet, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités au sein de la direction de l'exploitation et de la prévention des risques, au titre du partenariat de recherche-action avec l'Ecole des ingénieurs de la ville de Paris.

La personne recrutée sera rémunérée sur la base de l'échelle indiciaire d'ingénieur territorial, complétée par les primes statutaires.

Conformément aux dispositions du Programme Opérationnel interrégional Bassin de la Loire 2014-2020, une demande de cofinancement du FEDER sera faite.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget disponible au titre de l'action « Soutien projets recherche/développement/innovation ».

Article deux

De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : **23 FEV. 2017**

Date d'affichage : **24 FEV. 2017**

Certifié exécutoire :


**Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE**



N° 0131